



EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-quatre Mars à 14h00, le comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 48, rue Desgroux 60000 Beauvais, sous la présidence de Mr Jacques TAVEAU.

Etaient présents :

En présentiel :

Délégués titulaires :

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur VANYSACKER Hubert

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur TAVEAU Jacques, Monsieur TRIBOUT Éric

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur BATOT Patrick, Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEVASSEUR Alain

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre, Monsieur VERBEKE Pascal

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :

Madame CAYEUX Caroline a donné pouvoir à Monsieur BOURLEAU Aymeric

Monsieur PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François

En distanciel :

Délégués titulaires :

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :

Madame COLIGNON Charlotte a donné pouvoir à Monsieur TOURAIN Eric

Monsieur SMESSAERT Philippe a donné pouvoir à Monsieur GILLES Thierry

Délégués suppléants (sans voix délibérative) :

Madame DOISNEAU Marie (en présentiel), Monsieur DANIEL Laurent (en visio)

Excusés :

Monsieur BELLANGER Éric, Monsieur CAUWEL Jean, Monsieur CHISS Lionel, Monsieur CORDIER Dominique, Monsieur DANIEL Laurent, Monsieur DEKKERS Hans, Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur DUFLOT Martial, Monsieur DUFRESNES Dominique, Monsieur GAMBLIN Frédéric, Monsieur GERMAIN Sylvain, Monsieur LARCHER Jacques, Madame LEJEUNE Béatrice, Monsieur MOISAN Jean-François, Monsieur NOEL Vincent, Monsieur SAHNOUN Ali, Monsieur VASSELLE Alain, Monsieur VERMEULEN France

Invité présent :

Monsieur ADDE Philippe (DGS de la communauté de communes de la Picardie Verte en visio)

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	12
Nombre de votants :	12

Le Quorum étant atteint, le président déclare que le comité peut être tenu légalement.
Le vote en distanciel a lieu par appel nominatif des élus après chaque proposition délibérative.

M. Eric TRIBOUT a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération N°2020.04

ADMINISTRATIF – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Vu la délibération N°2020.04 concernant le budget primitif 2020 voté le 28 Février 2020 en Comité Syndical ;

Vu la délibération N°2020.20 concernant la décision modificative au budget primitif 2020 votée le 08 Décembre 2020 ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie est conforme au compte administratif du PETR. Le résultat net de l'exercice s'élève à 62 704.15 € (pour l'ensemble des deux sections).

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal tels que présenté n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif au compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 912,31	332 990,17	341 902,48
Titres de recettes émis (b)		398 347,00	398 347,00
Réductions de titres (c)		14 000,00	14 000,00
Recettes nettes (d = b - c)		384 347,00	384 347,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 912,31	332 990,17	341 902,48
Mandats émis (f)	8 639,31	318 124,39	326 763,70
Annulations de mandats (g)		5 120,85	5 120,85
Dépenses nettes (h = f - g)	8 639,31	313 003,54	321 642,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		71 343,46	62 704,15
(h - d) Déficit	8 639,31		

Délibération N°2021.06

PRODUITS EXCEPTIONNELS – REGULARISATION SUR AVANCE DE TRESORERIE DE L'APGB

Vu la délibération n°2019.26 du PETR votée le 25 Juin 2019 acceptant l'avance de trésorerie de l'APGB ;

Considérant la décision en Assemblée Générale de l'APGB, en date du 08 Décembre 2020, de renoncer au remboursement du PETR au profit de l'APGB via la convention d'avance de trésorerie signée le 25 Juin 2019 et stipulé dans l'article 3 ;

Considérant la décision en Assemblée Générale de l'APGB, en date du 08 Décembre 2020, d'accorder au PETR du Grand Beauvaisis la somme de 60 000€ au profit du compte 515 pour alimenter son compte de trésorerie, dans le cadre de la liquidation et la dévolution du patrimoine de l'APGB ;

Etant donnée le renoncement de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis au remboursement de l'avance de trésorerie faite au PETR, l'avance doit faire l'objet d'une imputation au compte 7718 « Autres produits exceptionnels sur opération de gestion » sur le budget du PETR.

Par ailleurs, lors de sa liquidation et la dévolution de son patrimoine, l'APGB a également décidé d'octroyer la somme de 60 000 € au PETR, dans le but d'alimenter son compte de trésorerie.

Au regard de ces éléments : il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- **ACCEPTER** la décision de l'APGB de renoncer à rembourser l'avance de trésorerie de l'APGB ;
- **IMPUTER** l'avance de trésorerie d'un montant de 120 000 € au compte 7718 dans le Budget Primitif 2021 du PETR ;
- **IMPUTER** la somme de 60 000 € au compte 7718 dans le Budget Primitif 2021 du PETR ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les éléments ci-dessus.

Délibération N°2021.07

BUDGET PRIMITIF – DELIBERATION PORTANT EXAMEN ET APPROBATION

Vu la délibération N°2021.01 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 10 Février 2021 ;

Vu la délibération N°2021.05 approuvant le Compte Administratif 2020 et votant le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2021 par nature, chapitre par chapitre pour chacune des sections comme suit. Le détail du budget se trouve en annexe.

Section de fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses de fonctionnement	Chapitres budgétaires	Recettes de fonctionnement
Chapitre N°11 Charges à caractère général	374 561,24 €	Chapitre N°70 Produits services, domaine et ventes diverses	1 346,36 €
Chapitre N°12 Charges de personnel	262 415,00 €	Chapitre N°74 Dotations et participations	363 566,34 €
Chapitre N°65 Autres charges de gestion courantes	19 510,00 €	Chapitre N° 75 Autres produits de gestion courante	10,00 €
Chapitre N°67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Chapitre N° 77 Produits exceptionnels	246 965,53 €
Chapitre N° 022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	64 613,77 €
Chapitre N° 023 Virement à la section d'investissement	2 980,64 €		
Chapitre N° 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 035,12 €		
TOTAL avec 002	676 502,00 €		676 502,00 €

Section d'investissement			
Chapitres budgétaires	Dépenses d'investissement	Chapitres budgétaires	Recettes d'investissement
Chapitre N°10 Dotations, fond divers et réserves	- €	Chapitre N°10: Dotations, fond divers et réserves	984,24 €
Chapitre N°16 Emprunts et dettes assimilées	- €	Chapitre N°106 Réserves	8 639,31 €
Chapitre N° 20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	Chapitre N°13 : Subventions d'investissement	- €
Chapitre N° 21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	Chapitre N°16 : Emprunts et dettes assimilées	- €
Chapitre N°27 Autres immobilisations corporelles	- €	Chapitre N°20 : Immobilisations incorporelles	- €
Chapitre N°020 Dépenses imprévues	- €	Chapitre N° 21: Immobilisations corporelles	- €
001 Résultat d'investissement reporté	8 639,31 €	Chapitre N°22 : Immobilisations reçues en affectation	- €
		Chapitre N°27 : Autres immobilisations corporelles	- €
		Chapitre N°021: Virement de la section de fonctionnement	2 980,64 €
		Chapitre N°040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 035,12 €
TOTAL avec 001	14 639,31 €		14 639,31 €

Au regard de ces éléments : il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- **ADOPTER** le budget primitif 2021 présenté, par nature, chapitre par chapitre.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'unanimité les éléments ci-dessus.

Délibération N°2021.08

APPEL A COTISATION AUX MEMBRES DU PETR

Vu la ratification du budget primitif 2021 du PETR qui prévoit pour la participation des membres, une cotisation pour un montant total de 150 202 €

Le Président rappelle qu'au regard du dernier recensement de la population de l'Insee au premier janvier 2019, le nombre d'habitants par commune adhérente à une intercommunalité membre du PETR du Grand Beauvaisis, est réparti comme suit :

Communauté d'Agglomération de Beauvais :

composée de 53 communes, représentant 104 563 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 58,48 / 100ème
soit une cotisation pour l'année 2021 de 87 833,00 €

Communauté de communes du Pays de Bray :

composée de 23 communes, représentant 18 731 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 10,48/100ème
soit une cotisation pour l'année 2021 de 15 734,00 €

Communauté de communes de l'Oise Picarde :

composée de 52 communes, représentant 21 753 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 12,17/100ème
soit une cotisation pour l'année 2021 de 18 272,00 €

Communauté de communes de la Picardie Verte :

composée de 88 communes, représentant 33 765 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 18,88/100ème
soit une cotisation pour l'année 2021 de 28 363,00 €

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **ADOPTER** la proposition de cotisation d'un montant de 0,84 €/habitant
- **APPELER** la cotisation à chacun des EPCI membre du PETR tel que décrit ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité avec une abstention de Monsieur VANYSACKER les éléments ci-dessus.

Délibération N°2021.09

PRODUITS EXCEPTIONNELS – DONNS ET LEGS DE L'APGB

Vu la délibération n°2021.06 du PETR votée le 24 Mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2020 ;

Considérant la décision en Assemblée Générale extraordinaire de l'APGB, d'octroyer un don exceptionnel (don et libéralité) du reliquat restant sur le compte de l'association dans le cadre de sa mise en liquidation, soit d'un montant de 65 593,53€ (soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-trois centimes) ;

Au regard de ces éléments, il est proposé au Comité Syndical de :

- **MANDATER** le PETR à percevoir un produit exceptionnel de l'APGB ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les éléments ci-dessus.

Délibération N°2021.09

PROJET – MOBILITE – ANALYSE DES IMPACTS ET OPPORTUNITES DES GARES EN MILIEU RURAL DANS LE GRAND BEAUVAISIS

Vu les statuts du PETR du Grand Beauvaisis- article 6 relatif aux missions et compétences qui préconise de conduire des réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire ;

Vu la délibération N°2021.01 du PETR du Grand Beauvaisis en date du 10 Février 2021 adoptant le Débat d'Orientation Budgétaire et **Vu** la délibération N°2021.07 en date du 24 Mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 ;

Considérant les projets et actions prioritaires validées lors de l'élaboration du projet de territoire

Le Président rappelle que la mobilité est un thème récurrent qui apparait comme prioritaire dans le cadre des échanges entre élus dans la phase d'élaboration du projet de territoire du Grand Beauvaisis.

De plus, l'adoption de la loi L.O.M, le paysage institutionnel local va être impacté dans le cadre du déploiement de la mobilité dans les territoires. Parmi ces sujets, le transport ferroviaire représente à la fois un enjeu structurant de l'aménagement du territoire en milieu rural et également un mode de transport collectif, peu émissile en GES.

Cette étude vise à mieux connaître la place du train en milieu rural (à destination des voyageurs, le fret ne sera pas traité) sur le territoire du Grand Beauvaisis. Les résultats de cette étude serviront aux AOM du territoire dans leur stratégie.

Il est ainsi proposé de porter une étude qui aborde les atouts/impacts/opportunités du train, notamment et spécifiquement des gares en milieu rural du Grand Beauvaisis (Bacouël – Breteuil embranchement – CCOP, Abancourt – CCPV, Sérifontaine – CCPB, Hermes, Milly-sur-Thérain-CAB) – liste non exhaustive.

L'action propose deux approches :

1. Macro-environnementale - les gares « rurales » en Grand Beauvaisis dans leur environnement général
 - Analyse quantitative (flux de voyageurs), importance et évolution du flux
 - Approche en termes d'usages et d'utilisateurs
2. Micro-environnemental - les besoins et spécificités pour chaque gare étudiée
 - Cadencements et besoins identifiés en terme d'« optimisation »
 - Rabattement vers les gares et intermodalité, connexions etc...

Le projet prendra en compte les dynamiques et actions en cours ou à venir portées par les EPCIs membres (AOM). Il proposera la participation de plusieurs parties prenantes, notamment des acteurs « experts » dont (SNCF, Région Hauts de France, CEREMA, ADEME, E-VIATIC). Ce projet pourra solliciter une participation financière dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD (Territoires de Nouvelles Mobilités Durables) porté par France Mobilité. Il sera demandé que les EPCIs membres rédigent un courrier au PETR pour lui déléguer le portage de cette étude commune.

Tableau financier - ETUDE MOBILITE (ENJEU FERROVIAIRE EN MILIEU RURAL)

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Etude globale réalisée par un prestataire	39 583,33 €	47 500,00 €	AMI France Mobilité (50% du HT)	20 833,33 €
frais divers (réunion, frais de communication, etc...)	2 083,33 €	2 500,00 €	Autofinancement	29 166,67 €
TOTAL	41 666,67 €	50 000,00 €	TOTAL	50 000,00 €

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **VALIDER** la réalisation du projet d'étude ferroviaire ;
- **VALIDER** le budget prévisionnel tel qu'inscrit ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget primitif du PETR ;
- **ENGAGER** la dépense liée à ce projet dans la limite de 50 000 € TTC ;
- **AUTORISER** la sollicitation financière d'une subvention auprès de TEN MOD France Mobilité dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD à hauteur de 50% du montant hors taxe soit 20.833,33 € ;
- **CONSTITUER** un groupe de travail d'expert pour le suivi technique du projet (cahier des charges et suivi technique) et des services des EPCIs membres.
- **CONSTITUER** un comité de pilotage composé du Président du PETR, du Président et des membres de la commission mobilité, ainsi que chaque président-e d'intercommunalité ou de saison représentant-e et les financeurs. Des experts pourront intervenir en comité de pilotage le cas échéant.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette opération ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les éléments ci-dessus.

Délibération N°2021.11

ACTION « LES SERVICES PRES DE CHEZ VOUS, LA TOURNEE RURAL EN GRAND BEAUVAISIS » - Ent VILLE A JOIE – TEST ET ANALYSE

Vu la délibération N°2021.01 du PETR du Grand Beauvaisis en date du 10 Février 2021 adoptant le Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération N°2021.07 du PETR du Grand Beauvaisis en date du 24 Mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 ;

Le Président introduit la présentation et rappelle qu'il a été contacté par l'entreprise « Ville à Joie » qui organise des opérations dans les communes (moins de 500 habitants) pour tester des solutions éphémères de service en milieu rural.

L'action proposée a pour but d'investir la « place de villages » avec des services dans les communes qui n'en disposent plus ou presque. Ces services peuvent prendre différentes formes (exemples non exhaustifs : stands croix rouge, pôle emploi, pizzaiolo, atelier numérique, potentiellement vaccin anti-covid, autres services privés...).

Le projet, intitulé « LES SERVICES PRES DE CHEZ VOUS, LA TOURNEE RURAL EN GRAND BEAUVAISIS » consiste en l'organisation d'une tournée sur 16 dates (idéalement 4 communes par EPCI du PETR) sur la période du 30 Juin au 31 Juillet 2021 (soit environ 3 événements par semaine).

Pendant les tournées, le prestataire fait remonter un questionnaire auprès du public et des professionnels présents. Une fois consolidé, deviendra une véritable étude basée sur des éléments empiriques (élément d'un livrable).

La sélection des communes et les éléments d'organisation générale seront réalisés en concertation avec les intercommunalités.

Il est proposé de mandater l'entreprise « Ville à Joie » pour une prestation dans les conditions inscrites dans le projet de convention ci-annexé (les termes de l'article 5 de cette convention prévoit notamment la révision, le report ou la proratisation en cas de mesures sanitaires ne permettant pas de remplir totalement le contenu global de la prestation).

Budget prévisionnel du projet Ville à Joie

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Prestation pour 16 dates	23 734,00 €	28 480,80 €	Subvention	26 706,00 €
Etude, analyse données	4 880,00 €	5 856,00 €	LEADER	
Communication	1 000,00 €	1 200,00 €	Subv autres	5 000,00 €
Salaire et charges (1/2 ETP sur 3 mois)		3 768,50 €	Auto-financement	7 599,30 €
TOTAL		39 305,30 €	TOTAL	39 305,30 €

Une autre subvention que LEADER pourrait être sollicitée (budgétée à 5.000,00€), ou bien rattaché à l'auto-financement.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **VALIDER** la réalisation du projet de revitalisation des communes ;
- **VALIDER** le budget prévisionnel tel qu'inscrit ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget du PETR ;
- **ENGAGER** la dépense liée à ce projet dans la limite de 39 305,30 € ;
- **AUTORISER** la sollicitation financière de subventions publiques dont une auprès du programme LEADER Grand Beauvaisis au titre de l'enveloppe 19.2 (porteur de projet) à hauteur de 80% du montant hors taxe soit 26 706 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à missionner un agent administratif du PETR ou un-e stagiaire pour suivre et accompagner l'organisation de cette action ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette opération y compris la convention de partenariat avec Ville à Joie ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les éléments ci-dessus.